Envoyé en préfecture le 11/02/2026
Reçu en préfecture le 11/02/2026
Publié le
ID : 056-215602541-20260211-DEL2026_07-DE

République Française
Département Morbihan
Commune de TREDION

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09/02/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	13	13

Vote
A l'unanimité
Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2026, le 9 Février à 19h, le Conseil Municipal de la Commune de TREDION s'est réuni à la Salle du Conseil Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur RIVOAL Jean Pierre, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 4 Février 2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 4 Février 2026.

Présents : M. RIVOAL Jean Pierre, Maire, M. CHOQUET Jean Michel, Mme THOMAZIC Catherine, M. BOUEDO Christophe, Mme FEVRE Blandine, Mme BESCOND Servanne, Mme NIZAN Windy, M. ALLAIN Stéphane, Mme BARRE Karine, Mme BAUCHE Laëtitia, M. PANEL Alain, Mme DURFORT Guénaëlle, M. PRONOST Yves

Absent(s) excusé(s) : M. GUILLAUME Frédéric, M. SAINT-AIGNAN Willy

A été nommée secrétaire : Mme NIZAN Windy

2026/07 – Renouvellement convention avec la commune d'Elven - Restauration scolaire pour les enfants Trédionnais scolarisés à l'école publique Catherine Descartes

Monsieur Le Maire rappelle la délibération du 27 octobre 2020 relative à la restauration scolaire d'Elven pour les élèves scolarisés à l'école publique Catherine Descartes. La commune a décidé de prendre en charge la différence entre le coût d'un repas pour un élève domicilié à Elven et un élève domicilié à TREDION uniquement pour les élèves de l'école publique Catherine Descartes.

Comme indiqué, il est proposé au conseil municipal une convention d'entente entre les 2 communes.

Cette convention a pour but de déterminer les modalités d'entente entre la commune d'Elven et la commune de Trédion concernant la facturation des familles domiciliées à Trédion dont les enfants sont scolarisés à l'école publique Catherine Descartes d'ELVEN et qui fréquentent le restaurant scolaire d'ELVEN.

Il vous est proposé :

- D'EMETTRE un avis favorable à la réalisation de la convention d'entente entre la commune d'ELVEN et la commune de TREDION ;
- DE DONNER mandat à Monsieur Le Maire ou à un adjoint délégué pour signer la convention et prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de la délibération.

Après en avoir délibéré, adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 10/02/2026
Le Maire
Jean Pierre RIVOAL

